

Règlement du jeu Photos en Centre-ville

L'association des commerçants du centre-ville Les Vitrites de Gap organise

du jeudi 21 mai au Samedi 20 juin 2026

un concours photos parent(s)/enfant(s) en centre-ville de Gap doté de 400€ de dotations en chèques K'do.

Article 1 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date du 20 mai 2026, domiciliée en France métropolitaine.

Article 2 : Principe du Jeu

Les participants sont invités à poster-pendant la durée du jeu- des photos sur les réseaux sociaux de l'association (Facebook *Les Vitrites de Gap* et Instagram *lesvitritesdegapofficiel*)

Ces photos doivent représenter des couples/trio ou plus parent(s)/ enfant(s) devant un commerce du centre-ville (voir périmètre en annexe)

Article 3 : Détermination des gagnants

Les photos gagnantes seront déterminées par un jury composé des membres du Conseil d'administration des Vitrites de Gap. Les critères de sélection seront l'originalité, la créativité, la scénarisation, les tenues, les grimaces... (la conjonction de plusieurs de ces critères pourra être prise en compte)

Deux gagnants-1er premier prix pour la Fête des mères ET un 1er prix pour la Fête des pères-remporteront chacun 100€ en chèques K'do.

10 autres gagnants seront désignés et remporteront chacun un chèque de 20€.

L'ensemble des gagnants sera prévenu directement une fois leur désignation effectuée.

La date de retrait des gains leur sera signifiée ultérieurement.

Un participant ne peut gagner qu'une seule fois.

Les dotations ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Les dotations sont réputées non cessibles. Les gagnants autorisent toutes les vérifications nécessaires à la détermination de leur identité et de leur domicile. Toute fausse déclaration d'identité entraînera l'annulation de la participation et en conséquence la nullité des gains. Un justificatif d'identité sera nécessaire pour obtenir son lot et il sera demandé à chaque gagnant de signer un document attestant de la remise de son lot.

Le règlement du jeu est consultable et téléchargeable (pdf) sur le site internet :

www.vitritesdegap.com

La liste définitive des gagnants pourra être consultée sur le site des Vitrites de Gap

www.vitritesdegap.com

Article 4 : Utilisation de l'image

Une cérémonie de remise symbolique des lots aux gagnants pourra éventuellement être organisée à une date ultérieure qui sera précisée par l'organisateur. Les gagnants acceptent expressément l'utilisation de leur image et des photos par l'association *Les Vitrites de Gap* à des fins promotionnelles (site internet et/ou réseau social et/ou publiportage et/ou interview radio et/ou tout autre support).

Article 5 : Litiges et responsabilités

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve au règlement dans son intégralité.

Toute fraude ou déclaration inexacte ou mensongère entraîneront l'annulation de la participation de la personne impliquée.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu.

La responsabilité des Vitrites de Gap, organisateur de ce jeu et de ses représentants ne saurait être engagée si pour des cas de force majeure, ou indépendants de leur volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

ANNEXE

Périmètre du jeu

Bd de la Libération/ Rond-point de Porte Colombe/Bd Pompidou/ Rond-pont des 2 cèdres

